

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)**

### **Centrale d'enrobés de St-Triphon et Dailens**

#### **1. Liste de prix**

Les listes de prix sont valables à compter de leur date d'entrée en vigueur et jusqu'à leur remplacement par une nouvelle édition.

Les prix s'entendent pour la fourniture de produits bitumineux départ centrale, durant les horaires d'ouverture usuels.

Tous les prix sont exprimés hors TVA, laquelle est facturée en sus au taux en vigueur.

La centrale se réserve le droit d'adapter ses prix à tout moment, notamment en cas de variation significative des coûts des matières premières, de l'énergie ou du contexte économique.

#### **2. Commandes**

Toute commande doit être transmise par écrit (email) ou par téléphone au plus tard à 15h00 la veille du jour de production.

La commande doit impérativement mentionner :

- le type d'enrobé,
- le type de bitume,
- le tonnage souhaité,
- la date et l'heure de chargement,
- le nombre et le type de camions,
- le nom et le numéro du chantier.

Pour les enrobés nécessitant des bitumes spéciaux ou pour des volumes importants, un délai de préavis minimum de 5 jours ouvrables est requis.

Toute modification ou annulation tardive pourra entraîner une facturation des frais engagés.

#### **3. Livraison et chargement**

Le chargement s'effectue sous la responsabilité du client ou de son transporteur.

Le client est responsable de l'adéquation des moyens de transport (type de camion, propreté, isolation, bâchage, etc.).

La centrale décline toute responsabilité en cas de dégradation des enrobés liée :

- à un transport inadapté,
- à des temps d'attente excessifs,
- ou à des conditions de mise en œuvre non conformes.

#### **4. Créneaux de chargement et organisation**

Les horaires de chargement sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés en fonction des contraintes d'exploitation.

La centrale ne garantit aucun temps d'attente maximal.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée pour :

- attente des camions,
- désorganisation de chantier,
- ou retard de mise en œuvre.

#### **5. Arrêt de la centrale**

En cas de panne, d'incident technique ou de force majeure entraînant un arrêt partiel ou total de la centrale, aucune indemnité ne pourra être réclamée, notamment pour :

- pertes de rendement,
- immobilisation de personnel ou de matériel,
- retards de chantier.

#### **6. Conditions climatiques**

La centrale se réserve le droit de refuser ou de suspendre toute production ou chargement en cas de conditions jugées défavorables, notamment :

- températures insuffisantes,
- intempéries,
- conditions incompatibles avec une mise en œuvre conforme.

Ce refus ne pourra donner lieu à aucune indemnité.

Le client reste seul responsable de la décision de mise en œuvre sur chantier.

#### **7. Qualité et garanties**

La centrale s'engage à produire les enrobés conformément aux normes en vigueur. Des contrôles réguliers sont effectués sur les matières premières et les produits finis.

Toute réclamation relative à la qualité doit être signalée immédiatement lors du chargement ou à la livraison. Le produit concerné devra être isolé et retourné à la centrale pour constat.

En cas de défaut avéré imputable à la production, la responsabilité de la centrale est strictement limitée au remplacement du produit fourni, à l'exclusion de tout autre dommage direct ou indirect.

Aucune réclamation ne sera acceptée si le produit a été mis en œuvre, sauf défaut non apparent.

Dans ce cas, la centrale doit être informée dans les plus brefs délais. Des analyses complémentaires pourront être réalisées sur les échantillons conservés en centrale.

La centrale décline toute responsabilité quant à la mise en œuvre des enrobés (conditions climatiques, support, compactage, etc.).

## **8. Réclamations**

Toute réclamation doit être formulée :

- immédiatement lors du chargement, ou
- au plus tard dans un délai de 24 heures après livraison, par écrit.

Passé ce délai, la marchandise est réputée acceptée sans réserve.

Aucune réclamation ne sera recevable sans :

- identification précise du lot,
- justificatifs (bons de livraison, photos, etc.),
- et conservation du produit pour expertise.

## **9. Conditions de paiement**

Les factures sont payables à 30 jours net à compter de la date de facturation, sauf accord contraire écrit.

En cas de retard de paiement :

- des intérêts moratoires seront appliqués conformément au droit suisse (Code des obligations),
- ainsi que des frais de rappel.

La centrale se réserve le droit de :

- suspendre les livraisons en cours,
- exiger un paiement anticipé,
- ou refuser toute nouvelle commande.

## **10. Force majeure**

La centrale ne pourra être tenue responsable en cas de non-exécution ou de retard résultant d'un cas de force majeure, notamment :

- panne majeure,
- rupture d'approvisionnement,
- grève,
- événement climatique exceptionnel,
- décision administrative,

- ou tout événement indépendant de sa volonté.

### **11. Chargement et respect des charges légales**

La centrale applique strictement la législation suisse relative aux poids et charges des véhicules.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, il est strictement interdit de dépasser le poids total autorisé en charge (PTAC) ainsi que les charges par essieu.

Par conséquent :

- aucune surcharge ne sera tolérée, même sur demande du client ou du transporteur,
- la direction et le personnel sont expressément instruits de refuser tout chargement excédant les limites légales,
- le tonnage livré correspond strictement aux indications de pesée de la centrale.

Le client et/ou le transporteur demeurent seuls responsables :

- du respect des charges légales du véhicule,
- de la conformité du véhicule utilisé,
- et des conséquences en cas d'infraction.

La centrale décline toute responsabilité en cas de surcharge constatée après départ du site.

### **12. Droit applicable et for**

Les présentes conditions sont soumises au droit suisse.

Le for juridique est au siège de CAMANDONA SA, sauf disposition légale impérative contraire.